

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 JANVIER 2021**

Délibération n°

2021010

Date de convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 29/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE
CONSEIL MUNICIPAL

BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210127-20210010-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 janvier 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Marie ROSPIDE (pouvoir à M. Mikel AMILIBIA).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°10 : Création d'un emploi d'agent de service non permanent à temps non complet pour la cantine scolaire

Rapporteur : Yannick BASSIER

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi non permanent d'agent de service à temps non complet pour assurer :

- Le service des repas des enfants fréquentant l'école communale de Bassussarry, et l'Ikastola,
- la préparation des repas, entrées froides, découpe des viandes,
- pour les petits, la confection des plats,
- pour les repas, la mise en place, la plonge,
- le nettoyage et l'entretien de la machine dans le respect des normes d'hygiène,
- la mise en place de la salle à manger pour le lendemain.

L'emploi serait créé à compter du 1^{er} février 2021.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 12 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement
Agent de service	Adjoint technique	C	12 h	Art.3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 354.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- la création à compter du 1^{er} février 2021 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent de service auprès de la cantine scolaire, représentant 12h de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 354

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry le 27 janvier 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

